

**COMMUNE DE DISTROFF 57925**



Téléphone : 03.82.56.88.63.

Télécopie : 03.82.56.99.37.

E-mail : [mairie.distroff@orange.fr](mailto:mairie.distroff@orange.fr)

Site internet : <http://www.mairie-distroff.fr>

**Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial**  
Bureau des Enquêtes publiques  
et de l'Environnement  
6 Place de la préfecture  
BP 71014  
**57034 METZ CEDEX 1**

Distroff, le 1 avril 2020

Affaire suivie par

- Monsieur Benoît MATOT- DREAL
- Isabelle CUISINIER Bureau des Enquêtes Publiques  
et de l'environnement.

**Objet : Z.I des Carrières à DISTROFF**

**Monsieur Le Préfet,**

Le 9 janvier dernier je vous questionnais au sujet des différentes activités industrielles en cours d'exploitation sur la Zone industrielle des Carrières de notre commune (Site BASOL n° 57.0092)

En effet, dans le cadre de la réactualisation de notre Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM, je souhaitais savoir si certaines de ces activités devaient être considérées à risque et à quel niveau ?

Par votre réponse du 23 janvier vous me demandez de préciser les sources de nuisances ressenties, leurs caractéristiques, et de déposer des plaintes le cas échéant. Ces éléments étant nécessaires pour déterminer les compétences administratives pour orienter une éventuelle inspection sur site.

Je vous remercie pour la clarté de votre réponse.

Après plusieurs visites sur le site, je vous adresse un dossier plus complet traitant de quatre problématiques différentes :

**1 - PLAINTES POUR NUISANCES concernant une entreprise :**

- La Société DENIZ-DENIZ : sablage et peinture industrielle page 1

**2 - DES QUESTIONNEMENTS SUR LES RISQUES INDUSTRIELS de trois autres entreprises**

- La société INRR : recyclage et valorisation de palette bois et remise en peinture page 4
- La société SUEZ page 7
- La société GIREV page 8

**3 - DES QUESTIONNEMENTS SUR LA POLLUTION ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

- autour et sur la ZI. Les Carrières page 12

**4 - DES QUESTIONNEMENTS SUR L'EXISTENCE DE DEUX DÉCHARGES DE DECHETS INERTES**

- en surplomb de la zone industrielle Les Carrières page 16
- en surplomb de la rivière Bibiche page 20

A quelques mois de la fin de mon mandat de maire, je tenais à poser ces questions pour obtenir les informations nécessaires pour finaliser l'écriture de notre DICRIM. C'est aussi pour moi la volonté d'éclairer au mieux le nouveau conseil municipal sur les enjeux environnementaux et sur les risques majeurs concentrés dans et autour de la Zone Industrielle Les Carrières et sur notre territoire communal.

Je resterai à la disposition de la nouvelle équipe municipale et de vos services pour tous renseignements supplémentaires. Je me rendrai disponible pour accompagner une future visite sur les sites.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes questionnements, et dans l'attente d'une prochaine visite de l'inspection des installations Classées, je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de toute ma considération.

Très respectueusement,

Salvatore LA ROCCA  
Maire de Distroff



**Copie pour information à :**

Monsieur le sous-préfet de Thionville

Monsieur Benoît MATOT  
Inspecteur de l'environnement  
DREAL Grand-Est

Madame Isabelle CUISINIER  
Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Environnement

**Annexes :**

- A - lettre au préfet 9 janvier 2020
- B - réponse du préfet 30 janvier 2020
- C - Plaintes mairie et plainte Monsieur Altmayer

Pour mémoire :

- D - Arrêté n°2004-AG/é-366 - 20 août 2004
- E - Dossier LOI SUR L'EAU - Réhabilitation de la ZI « Les Carrières » janvier 2011
- F - Lettre au préfet - 26 mars 2015
- G - Réponse DREAL 13 mai 2015
- H - Note de synthèse de la DREAL mai 2015
- I - Mémoire d'étude EGIS pour la mise en conformité de la ZI « Les Carrières » octobre 2016
- J - Lettre au préfet 9 janvier 2020
- K - Réponse du préfet – 30 janvier 2020

**Plans :**

- L - Carte de la commune et localisation des deux décharges et ISDI de la société RTPA



Ancien piézomètre

Je ne connais pas les risques liés à cette activité.

Néanmoins, les volumes stockés sont importants, et aux vue de l'état des lieux à l'arrière du site, Avec, à l'arrière du site, un mur de soutènement en mauvais état, le lieu devient dangereux.

Je ne connais pas les risques de pollution liés à la non gestion des eaux pluviales.

## PLAN DE SITUATION DES QUATRE ACTIVITÉS INDUSTRIELLES SUR LA ZI.



### 3 - ZI. Les Carrières :

#### Questionnement sur la gestion, la qualité et l'évacuation des eaux pluviales vers la rivière Bibiche

Ces désordres ne sont pas récents. Le 26 mars 2015, je signalais par courrier à la DREAL mes inquiétudes concernant des écoulements blanchâtres et ferrugineux qui suintaient dans certains fossés situés au pied de l'ancienne carrière à ciel ouvert qui avait été comblés dans les années 1975 à 1995.

Après la fermeture de l'usine d'engrais CEDEST, le site a été confié à l'EPFL pour une action de dépollution et de démolition d'une partie des bâtiments industriels. Puis la zone Industrielle dites « Les Carrières » est devenue propriété de la Communauté de Commune de l'Arc Mosellan qui en a fait un lotissement artisanal sur 7.35 hectares et qui a progressivement loué puis vendu des bâtiments et des parcelles à plusieurs industriels.

Mes questionnements de mars 2015 ont certes débouché sur une étude concernant la qualité et la gestion des eaux pluviales, puis la Communauté de commune a réalisé une étude sur la mise en conformité du bassin de rétention. Cette étude a été réalisée par la société EGIS en octobre 2016, mais n'a pas eu de suite opérationnelles pour le moment.

La réponse de la DREAL en date du 13 mai 2015 (annexe et la note de synthèse en annexe, apportent une réponse sur le plan administratif, mais la note de synthèse relate bien les risques de pollutions liés aux anciennes activités de la carrière et de l'usine d'engrais de Cedest.

A la fin de ce dernier hiver très pluvieux, je fais les mêmes constats qu'en 2015. Les riverains et les habitants de Distroff me font remonter régulièrement leurs inquiétudes sur ces « drôles » d'écoulements. J'ai du mal à rassurer mes concitoyens sur ces phénomènes par nature inquiétants.



Poursuivant mes visites sur les lieux, j'ai remarqué à nouveau, avec surprise, des écoulements blanchâtres provenant des drainages superficiels existants sur le plateau. Plateau anarchiquement remblayé sur les anciennes carrières de la cimenterie CEDEST.

(Propriété de la ferme des Érables)

## 4 - DES QUESTIONNEMENTS SUR L'EXISTENCE DE DEUX DÉCHARGES À PRIORI ILLEGALES

### Décharges à priori non déclarées en surplomb de la zone artisanale des Carrières

Section 33 – ancienne parcelle 112



Vue panoramique côté Ouest depuis la ZI des carrières  
Au fond on aperçoit les monticules de gravats (au centre) et de déchets verts (plus à droite)

7 février 2020



Entrée principale du site, au fond à droite remblais des talus



Déversement dans le ruisseau  
direction la rivière Bibiche

Je pense que l'historique de ce site BASOL (n°57.0092) et la présence des nombreux piézomètres sur la zone devraient nous obliger à un suivi annuel, tant sur la qualité de l'eau ruisselante que sur les incidences d'une éventuelle pollution de la nappe phréatique, voir une pollution de la rivière BIBICHE.

A ce jour les moyens de décantation, de mesure de la qualité des eaux rejetées, et de gestion des volumes au travers des bassins de rétention et de décantation ne me semblent pas être respectés, et ne sont donc pas à la hauteur des risques potentiels.

Je sollicite les services de l'État pour un accompagnement de la commune permettant de définir les moyens pour contrôler et maîtriser les risques engendrée par cette situation historiquement très particulière et très lourde.

(arrêté N° 2004-AG/2-366 en date du 20 août 2004 - annexe n° D)

La réponse des services la DREAL en date du 13 mai 2015 (annexe G) et la note de synthèse en annexe H), apportent une réponse sur le plan administratif, mais la note de synthèse relate bien les risques de pollutions liés aux anciennes activités de la carrière et de l'usine d'engrais de Cedest

A la lecture de ces documents nous mesurons les risques potentiels de ce site et l'impérieuse nécessité d'appliquer les principes de précaution qui ne sont pas mis à l'œuvre à ce jour.



Remblais de talus en cours



Monticules de déchets divers





Déchets verts à gauche de l'entrée principale



Détails des déchets en vrac



Va et vient de camions d'entreprises différentes sans surveillance



11 Mars 2020 - 14 H  
Sortie libre de la décharge



Sortie de la Zone industrielle

Cette décharge est située sur la partie sud des ancienne carrières de la cimenterie en partie comblée ( **section 33** - parcelle 112 anciennement propriété de la SA DISTROFF aujourd'hui liquidée).

L'ensemble des terrains soit 31.41 hectares a été racheté par la SAFER en 2017, puis divisés en trois lots, et revendus à 3 agriculteurs différents.

Je pense que l'exploitant actuel souhaite combler les parties excavées de l'ancienne carrière. Je souhaite savoir si ce projet est réalisable et quelles sont les règles environnementales à respecter par l'exploitant.

Il y a t-il besoin d'une autorisation ICPE. S'agit-il d'un classement en ISDI ?

Il y a t-il infraction ? si oui, rôles et obligations du Maire et quelles procédures mettre en œuvre.

La parcelle concernée par cette décharge appartient aux exploitants de la ferme :

SARL les Érables - Chemin des Érables 57 925 DISTROFF – François BRAUER - tel : 06 13 43 21 19